

Commune de VINASSAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Septembre 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un, le 29 Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe socio-culturel dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	20

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
23/09/2021

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier
GRANAL Gilles à FUERTES Victor
GARCIA Gérard à RESSEGUIER Nadine

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Secrétaire de séance : ACACIO Nathalie.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Budget gendarmerie : DM 1
- 2 – CLECT
- 3 – Demandes de subventions CD – DETR – FONDS DE CONCOURS
- 4 – Obsèques Monsieur Bettan
- 5 – Impasse Jean Moulin : intégration dans le domaine public
- 6 - Communications

En ouverture de la séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 30 Juin 2021.

Nathalie ACACIO est désignée secrétaire de séance.
Le Maire aborde l'ordre du jour.

1 – BUDGET GENDARMERIE : DM1/2021 DELIBERATION 2021-030

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT expose au Conseil Municipal que le prêt de 2 600 000€ du budget gendarmerie auprès de la CDC est un prêt révisable sur le livret A.

L'annuité 2021 initiale était de 99 789,58€ avec

- Intérêts : 53 391,09€
- Capital : 48 686,61€

Il précise que la prévision au BP au compte 1641 est de 85 000€. Il convient donc de modifier le budget de la façon suivante :

- Compte 1641 : + 2000€
- Compte 2313 : - 2000€

Ceci exposé, le Conseil Municipal **vote** la DM1/2021 à l'unanimité comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Compte 1641 : + 2000€
- Compte 2313 : - 2000€

2 – CLECT : DELIBERATION 2021-031

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT rappelle la double mission de la CLETC, chargée de l'évolution des charges transférées lors des transferts de compétences entre les communes et le Grand Narbonne, de la rédaction d'un rapport soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire.

Il précise que la compétence « contribution obligatoire au financement du service départemental d'incendie et de secours » est exercée par le Grand Narbonne à compter du 1^{er} juillet 2021.

La compétence SDIS se traduit par des montants de contribution versés chaque année au SDIS.

L'évaluation des charges transférées correspond donc aux montants de contribution appelés par le SDIS 2021.

Pour la Commune de Vinassan :

- Charges transférées en 2021 au 1^{er} juillet 2021 : 20 893€
- Charges transférées à partir de 2022 année pleine : 41 785€

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **valide** le rapport de la CLECT du 08 juillet 2021 relatif à l'évaluation de charges transférées dans le cadre des nouvelles compétences de la Communauté d'Agglomération.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS CD11 – DETR – FONDS DE CONCOURS GRAND NARBONNE

Rapporteur : Didier ALDEBERT, Maire

Didier ALDEBERT présente au Conseil toute les demandes de subventions concernant la voirie rurale, l'aménagement du cœur de ville.

1. Dossier voirie : DELIBERATION 2021-032 – DELIBERATION 2021-033

Didier ALDEBERT présente le dossier de revêtement de voirie des rues de la Clape et Marou pour un montant de 67 399,70€ HT, ainsi que les abords pour la pose de 9 containers enterrés pour un montant de 30 473.60 € HT.

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- **accepte** les travaux de revêtement de la voirie rurale et des containers enterrés :
 - Rue de la Clape : 31 917,20€
 - Rue de Marou : 35 482,50€
 - Containers enterrés : 30 473.60€
 - Total HT : 97 873.30€
 - Total TTC : 117 447.96€

- **demande** au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat au titre de la DETR une subvention la plus élevée possible pour financer les travaux.

2. Dossier cœur de ville CD 11 : DELIBERATION 2021-037

Didier ALDEBERT présente les travaux d'embellissement du cœur de ville de la tranche 2 :

- Zone de stationnement au stade : 149 945.50€ HT
- Place du monument aux Morts } 167 895.00€ HT
- Rue de la Mairie } 167 895.00€ HT
- Rue Saint Martin partielle : 127 369.00€ HT
- Rue du Docteur Augé : 447 743.00€ HT
- Rue du Docteur Ferroul : 229 976.00€ HT

Ainsi que le complément à la Tranche 1 :

- Zone de stationnement au complexe : 79 072.00€ HT
- Impasse Jean Moulin : 43 350.00€ HT

- Précise que cette opération est la suite de la Tranche 1 sur l'aménagement du centre ancien ; ces travaux sont estimés à :
 - Tranche 2 : 1 122 928,50€ HT
 - Honoraires : 109 340,21€
 - Complément à la tranche 1 : 122 422.00€
 - Honoraires : 11 017,98€

TOTAL TRANCHE 2 1 368 661.33€ HT

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- **accepte** les travaux de la tranche 2 et le complément de la Tranche 1 de l'embellissement du cœur de ville pour 1 368 661.33€ HT, soit 1 642 393.60€ TTC.

- **sollicite** du Conseil Départemental de l'Aude, une subvention pour financer ces travaux de la tranche 2 et le complément de la tranche 1.

3. Dossier cœur de ville DETR : DELIBERATION 2021-038

Didier ALDEBERT présente les travaux d'embellissement du cœur de ville de la tranche 2 :

- | | |
|------------------------------------|------------------|
| ○ Zone de stationnement au stade : | 149 945.50€ HT |
| ○ Place du monument aux Morts | } 167 895.00€ HT |
| ○ Rue de la Mairie | |
| ○ Rue Saint Martin partielle : | 127 369.00€ HT |
| ○ Rue du Docteur Augé : | 447 743.00€ HT |
| ○ Rue du Docteur Ferroul : | 229 976.00€ HT |

Il précise que cette opération est la suite de la Tranche 1 sur l'aménagement du centre ancien ; ces travaux sont estimés à :

- Tranche 2 : 1 235 221.35€ HT
 - Dont Honoraires : 112 292.85 €

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- **accepte** les travaux de la tranche 2 d'embellissement du cœur de ville pour 1 235 221.35 HT, soit 1 482 265.62 € TTC.

- **sollicite** de l'Etat au titre de la DETR 2022, une subvention pour financer ces travaux de la tranche 2.

4. Dossier cœur de ville FONDS DE CONCOURS : **DELIBERATION 2021-034**

Didier ALDEBERT présente les travaux de la Tranche 1 de la place Léon Blum et des rues : rue des Arts, rue Saint Martin partielle, Impasse de la Menuiserie, Impasse Jean Moulin, zone de stationnement au complexe qui s'inscrivent dans une amélioration du centre ancien.

Il précise que cette place sera piétonne avec une zone de stationnement située au complexe socio-culturel.

Elle s'intègre dans la revitalisation du cœur de ville et de la mission centres anciens avec la rénovation des façades.

- Ce lieu deviendra un lieu de vie et de rencontre pour les usagers de la Commune.

- Les travaux d'embellissement de la place et de ses alentours s'élèvent à 729 686,33€ HT qui se décomposent de la façon suivante :

- tranche 1 : rue St Martin, rue des Arts, Impasse de la menuiserie, place Léon Blum : 596 246.35 €HT.

- Tranche 1 complément : Impasse Jean Moulin, zone de stationnement : 133 439.98 € HT.

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- **accepte** les travaux de la tranche 1 aménagement du cœur de ville pour un montant HT de 729 686,33€, soit 875 623,60€ TTC.

- **solicite** du Grand Narbonne les fonds de concours pour la tranche 1 de l'aménagement cœur de ville.

**4 – OBSEQUES MONSIEUR BETTAN : encaissement de chèques
DELIBERATION 2021-035**

Rapporteur : Didier ALDEBERT

Didier ALDEBERT rappelle le décès de M. BETTAN Michel et des difficultés financières de son fils pour régler les frais d'obsèques.

Il précise que les frais des pompes funèbres de Narbonne ont été réglés par la Commune par mandat 1227 du 09 septembre 2021 au compte 3718.

Mme Anne LE SOLLEU a souhaité rembourser la Commune en faisant 3 chèques (355€ x 2 - 356,67€ x 1).

Ceci exposé, le Conseil Municipal :

- **accepte** que l'encaissement des 3 chèques de Mme Anne LE SOLLEU fera l'objet d'un titre de recettes au compte 7718 (1 066.67 €) sur le budget de la Commune suite aux frais d'obsèques de M. BETTAN Michel.

5 – IMPASSE JEAN MOULIN : intégration dans le domaine public DELIBERATION 2021-036

Rapporteur : Didier ALDEBERT

Didier ALDEBERT rappelle l'aménagement de la place Léon Blum en place piétonne, située au droit de l'impasse Jean Moulin.

L'impasse Jean Moulin est une impasse soumise au régime de l'indivision forcée. Il s'agit donc d'un accessoire indispensable à l'usage commun d'immeubles appartenant à des propriétaires différents.

Il précise que le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ainsi que la modification du parcellaire cadastral ont été faits par GEO SUD OUEST, géomètres experts.

Le document d'arpentage fait apparaître les parcelles suivantes :

- section AA 54 d'une superficie de 3a58ca appartenant à l'indivision FUERTES
- section AA 46 d'une superficie de 1a34ca appartenant à Mme Colette GARZO FRUTEAU

Il propose donc d'intégrer cette impasse dans le domaine public.

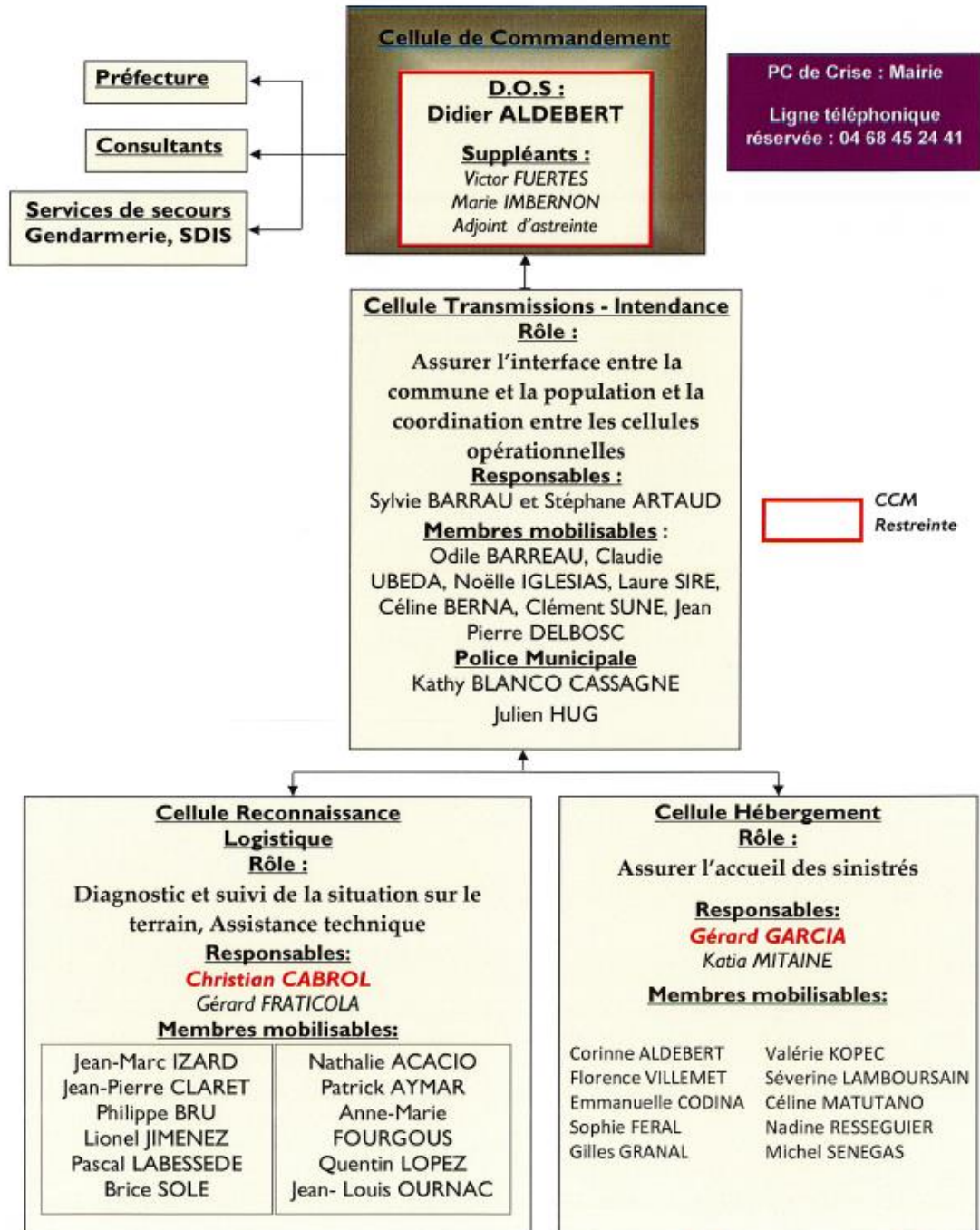
Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **intègre** les parcelles section AA54 (358m²) et section AA 46 (134m²) dans le domaine public communal,
- **charge** Maître LAPAGLIA, notaire à Coursan de rédiger les actes de cession

7 – COMMUNICATIONS :

- **Inauguration cantine garderie** : en cours. Date à arrêter avec le Sous-Préfet
- **Repas CCFF** : vendredi 26 novembre au complexe
- **Accueil des nouveaux arrivants** : jeudi 25 novembre à 19 h au complexe
- **Spectacle Baudraco** gratuit : vendredi 17 décembre
- **La fibre** : le 100 000ième habitant de Vinassan : mercredi 20 octobre : évènement sur la Commune, publicité pour Orange, trouver une entreprise ou un médical,....
- **Animation Les Automnales** : samedi 23 octobre à Caraveilhe
- Un point est fait sur le **Plan Communal de sauvegarde** :

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE



Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h16.